

ÉTÉ 2013

le bulletin du déménagement

www.csdeménagement.fr



**Dossier
spécial Congrès 2013**
Carton plein
pour la 87^e édition

Actualités sociales
Loi de sécurisation de l'emploi

Taxe poids lourds :
bien se préparer
à son arrivée

Martine Delacquis,
nouvelle Présidente
Rhône-Alpes Auvergne

Yannick Collen, nouveau Président national :

*Je suis convaincu plus que jamais de l'intérêt
de l'union pour défendre la profession.*



PARCE QU'UN CAMION
EST UN CENTRE DE PROFIT

RENAULT
TRUCKS
DELIVER*

LONGUE DISTANCE
GAMME T



renault-trucks.fr

Renault Trucks SAS au capital de 50 000 000 € - 954 506 077 RCS Lyon
Crédit photos : © Renault Trucks - 06/2013.*Renault Trucks tient ses engagements



L'été sera chaud !



Au moment où vous lirez ces quelques lignes, la saison, espérons-le, battra son plein. Les agendas de certains exploseront pendant que d'autres attendront qu'ils se remplissent.

Une morale? Pas toujours, mais en tous les cas très souvent la prestation de qualité, le sérieux et le savoir-faire associés à un zeste de savoir-être finissent par récompenser.

En revanche, les prix abusivement bas au détriment du professionnalisme et au préjudice des collaborateurs sous-payés conduisent à la défaillance de l'entreprise en ayant souvent nuit à l'image de la profession toute entière.

La Chambre Syndicale, unique organisation professionnelle ayant pour vocation de défendre la seule profession du déménagement et ses spécificités, se bat sur tous les fronts mais ne peut gagner que si elle est suivie par ses membres.

On peut crier au loup mais si on ne fait rien, la profession se sera suicidée à petit feu, les PME et TPE de la profession se seront vendues à de grandes surfaces du déménagement, vivant douloureusement ce que vit le petit commerce de détail!

Une commission économique est créée pour trouver des solutions avec l'ensemble des acteurs de la profession. Objectif? Se sortir de pratiques vouant nos entreprises à l'échec et en la matière, il y a urgence!

La formation et le social doivent permettre à nos entreprises d'évoluer, non de pâtir d'une politique niant la réalité économique et la réalité sociale d'une entreprise de main d'œuvre.

Notre profession se développe et doit pouvoir gagner du terrain sur les activités connexes au déménagement telles que le self stockage et l'archivage.

Je veux croire aux valeurs confraternelles et souhaite que tous, sans exception, participent à l'action syndicale qui, seule, est vouée à défendre nos intérêts au plus haut niveau de l'Etat, qui, seule, défendra les spécificités du déménagement, qui, seule, accompagnera les entreprises quelles qu'elles soient, qui, seule, assurera une certaine déontologie de la profession.

Certains voudraient voir la Chambre Syndicale vivre ses dernières années osant affirmer qu'elle n'est pas représentative de la profession! Ils auront réussi à réveiller les déménageurs qui, ensemble et dans l'unité, défendront leur profession pour lui assurer un bel avenir comme l'ont fait avant eux leurs parents et grands parents.

*C'est dans l'adversité que nous comptons
notre force, la nôtre est bien vive!*

YANNICK COLLEN
Président



AU SERVICE DES PROFESSIONNELLS DU DÉMÉNAGEMENT DEPUIS 1964

SIÈGE SOCIAL: 73/83, RUE JEAN LOLIVE
93108 MONTREUIL CEDEX

TÉLÉPHONE: 01 49 88 20 15 • TÉLÉCOPIE: 01 41 58 68 68

E-MAIL: contact@fmd-sa.com • WEB: www.fmd-sa.com



PARIS EST

FMD LOCATION
Dominique JIVAN
9 rue Armand Esders
Z.I. du Coudray
93150 LE BLANC-MESNIL
Tél. +33 (0)1 55 81 07 72
Fax. +33 (0)1 45 91 14 78



LYON

Franck KRIKORIAN / Pascal JAMME
46 rue Urbain Le Verrier
69800 SAINT-PRIEST MI-PLAINE
Tél. +33 (0)4 78 90 38 90
Fax. +33 (0)4 78 90 21 09



MARSEILLE

Laurent BAJON / Charles SCIBETTA
ZAC de l'Anjoly
6 impasse de Belgique
13127 VITROLLES
Tél. +33 (0)4 42 89 51 25
Fax. +33 (0)4 42 89 51 95



BRUXELLES

FMD BENELUX SA
Assesteenweg 117/9
B 1740 TERNAT - BELGIQUE
Tél. (00 32) 2 270 43 16
Fax. (00 32) 2 270 43 18



BORDEAUX

Société LE ROY Logistique
Michel ESPIÉ
Le Gaës - RN10
Avenue de la Libération
33440 AMBARES LAGRAVE
Tél. 0800 19 75 84
Fax. +33 (0)5 56 77 70 00

sommaire

Une équipe au service des adhérents
de la Chambre Syndicale

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
73 rue Jean Lolive
93108 Montreuil cedex
Tél. 01 49 88 61 40
Fax 01 49 88 61 46
www.csdemenagement.fr

Laurence Lechaptois
Déléguée Générale
Tél. 01 49 88 61 42
llechaptois@csdemenagement.fr

Claire Touzeau
Attachée de direction
Responsable des Relations adhérents,
partenaires et organisation d'événements
Tél. 01 49 88 61 41
claire@csdemenagement.fr

Julie Loussert
Conseillère juridique / droit social
Tél. 01 49 88 61 43
jloussert@csdemenagement.fr

Christophe Krauss
Conseiller juridique / Droit des Affaires - Droit international
T. 01 49 88 61 45
ckrauss@csdemenagement.fr

Elhem Helal
Assistante du service social et juridique
Tél. 01 49 88 61 40
elhem@csdemenagement.fr

Céline Cousseau
Service comptabilité et cotisations
Tél. 01 49 88 61 44
compta@csdemenagement.fr

Service Communication
communication@csdemenagement.fr

ZOOM

4-5-6

« Le syndicalisme est fait de petits pas
qui ne se voient pas » Serge Fontaine

Yannick Collen,
nouveau Président national

« La situation mérite une mobilisation
de tous au profit de vos entreprises »
Frédéric Cuvillier,
Ministre chargé des transports

Dossier spécial Congrès

7

Carton plein pour le 87^e Congrès national

8

Les coûts de revient
dans le déménagement

9-10

Le développement durable :
un atout pour l'entreprise

11

Réforme des statuts
et du règlement intérieur de la CSD

12

Communication :
déménager, c'est un métier...
pour les jeunes !

13

Valoriser son entreprise
par la certification

14

Quel avenir
pour le déménagement international ?

15-16-17

Le Congrès 2013 en images !

18-19

Des partenaires fidèles au rendez-vous

Actualités sociales et formation

20-21

Loi du 14 juin 2013 :
sécurisation de l'emploi

Actualité juridique

22-23

Taxe poids lourds :
bien se préparer à son arrivée

Du Côté de la CSD

24

Magazine édité par la Chambre Syndicale
des Entreprises de Déménagements
et Garde-meubles de France
73 rue Jean Lolive - 93108 Montreuil cedex
Tél: +33 1 49 88 61 40 - Fax: +33 1 49 88 61 46
www.csdemenagement.fr
www.demenager-pratique.com
Dépôt légal : juillet 2013

Directeur de la publication: Yannick Collen
Rédactrice en Chef: Laurence Lechaptois
Coordination: Elisabeth Lévanen
Publicité: Claire Touzeau
Conception et réalisation: Process-Graphic
Impression: Stipa

DPS

Les solutions DPS
pour aller plus loin...

OUVERTURE Agence Lyon

DPS INTERIM

- Aide déménageur
- Ouvrier déménageur
- Déménageur professionnel
- Porteur poids-lourds
- Emballeur maritime



DPS SERVICES

- Visite technique
- Monte meubles
- Livraison d'emballage
- Manutention lourde
- Nettoyage et petits travaux
- Transport de voiture
- Formation déménagement

AGENCE PARIS

252 rue de Vaugirard - 75015 Paris
Tél : 01 48 28 37 72 - Fax : 01 15 30 28 57
exploitation@dpsinterim.fr

AGENCE LYON

131 rue Sebastien Gryphe - 69007 Lyon
Tél : 04 27 85 74 40 - Fax : 04 27 85 74 42
dps-lyon@dpsinterim.fr



« Le syndicalisme est fait de petits pas qui ne se voient pas »



SERGE FONTAINE

Après 4 ans passés à la présidence de la CSD, SERGE FONTAINE a fait ses adieux à travers un discours à son image : franc et combatif, empreint de conviction saupoudrée d'humour !

Soulignant plusieurs fois son attachement à la profession et aux déménageurs, Serge Fontaine évoque sa Présidence comme un long fleuve qui ne fut pas toujours tranquille. Dès son arrivée en effet, il est plongé dans le bain : le secteur du déménagement est menacé d'être exclu de la loti ... une action musclée de la CSD fait alors pencher la balance en faveur de la profession, finalement maintenue dans le monde du transport, et ce, en contrepartie d'un délai passé de 3 à 10 jours pour l'émission des réserves par le client. Tout au long de son mandat, Serge Fontaine a eu à cœur de moderniser la CSD : refonte totale du site internet à destination des adhérents (+ de 20 000 visites/mois), création d'un site promotionnel (+ de 15000 visites/mois), refonte des statuts et du règlement intérieur pour adapter la Chambre Syndicale du Déménagement aux nouvelles exigences législatives (loi de 2008) et surtout aux besoins de la profession, création d'un Livre blanc de la profession adressé à tous les acteurs politiques, constitution de Secteurs représentant les différentes facettes de la profession : déménagement de particuliers comme transfert d'entreprises et conservation des biens.

Sur ce dernier, des avancées importantes ont été faites permettant aux déménageurs d'avoir leur place dans les secteurs du self-stockage et de l'archivage.

Autre action importante, tournée vers l'Europe cette fois : faire en sorte que la CSD reprenne une place au sein de FEDEMAC (fédération européenne du déménagement). **«Figurez-vous que la France était absente alors même que 80% de nos lois viennent de l'Europe!»** souligne-t-il. Sabine Hartmann, représentant Fedemac et son Président, Aivars Usans, en a profité pour transmettre un témoignage d'amitié à Serge Fontaine et rappeler l'importance de la présence française au sein de l'organisation : **«il est très important que nous, Déménageurs dans toute l'Europe, luttons ensemble pour défendre nos droits et influencions autant que faire se peut, la politique de l'Union Européenne. Nous sommes donc très heureux que la France soit de nouveau membre de notre fédération et que Serge Fontaine en soit membre du Conseil d'Administration».**

D'autres actions plus récurrentes ont également été portées par Serge Fontaine, dans le domaine économique ou social mais sa présidence restera marquée par sa volonté de positionner la lutte contre le travail illégal aux côtés de la valorisation du métier en tant qu'action prioritaire de la CSD. Soulignant les résultats obtenus à force de ténacité auprès des DREAL, il évoque avec amertume **«l'Etat manquant d'effectifs pour contrôler» ... «on trie selon la priorité du jour : sous Sarkozy on tue l'association mais on favorise l'auto-entrepreneur sous Hollande c'est l'inverse!».**

Les dernières responsabilités du Président Fontaine ont concerné **«un sujet très grave»** : le marché du déménagement des militaires : **«...un adhérent s'estimant victime de pratiques illégales de certains de ses confrères qui l'auraient ainsi privé de la possibilité**

Le syndicalisme vu par Serge Fontaine

- « La qualité première d'un président doit être la patience »
- « Le syndicalisme, c'est mettre beaucoup d'énergie dans des travaux qui ne verront peut-être le jour que des années plus tard »
- « Autre facette du syndicalisme : savoir sans cesse s'adapter et se renouveler »
- « La récompense de l'action syndicale c'est qu'elle permet de belles réussites et joue sur l'avenir même d'une profession »
- « Des problèmes et des solutions, c'est le quotidien d'un syndicat »
- « Une facette compliquée du syndicalisme, c'est de savoir sanctionner l'adhérent malfaisant pour le bien de la collectivité »
- « Le syndicalisme, c'est aussi des rencontres riches et variées, des amitiés nouvelles »

de réaliser un chiffre d'affaires significatif, a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux en portant plainte contre X, contre toutes les personnes ayant mis en place et ayant profité du système dénoncé pour corruption et pratique anti concurrentielle. En parallèle, il a saisi la CSD en l'informant de la situation. La CSD se devait d'agir et son Comité de Direction à l'unanimité moins une abstention a décidé de se porter partie civile dans cette affaire. Si les pratiques dénoncées s'avèrent exactes, alors il s'agit d'y mettre un terme et de rendre accessible à tous un marché d'environ 45 000 déménagements par an ! Il s'agit de défendre la collectivité du déménagement ! »

Regrettant le manque de temps pour réaliser tous ses projets dont le « yield management » dans le déménagement, Serge Fontaine a conclu son propos en exprimant qu'il espérait « rendre les clés de la présidence en ayant donné à notre belle institution tous les moyens pour fonctionner face aux challenges qu'il faut sans cesse relever »... et s'adressant à Yannick Collen.

Ce 87^e Congrès de la Chambre Syndicale a été le théâtre d'élections : parmi elles, celle d'un nouveau Président national, en la personne de **YANNICK COLLEN**

À 58 ans, Yannick Collen, jusqu'alors vice-président de la CSD en charge de la Commission sociale, succède à Serge Fontaine qui présidait l'organisation professionnelle depuis 4 ans. Devant près de 350 participants présents, Yannick Collen a rendu un hommage émouvant à « celui qui lui a tout appris du syndicalisme », exprimant son souhait de s'inscrire dans « la continuité de la politique qui a été menée ».

Homme de terrain, professionnel émérite, Yannick Collen a proposé dans sa déclaration d'intention de candidature, un programme ambitieux et fédérateur, s'appuyant sur le socle historique de l'institution, dans la droite ligne de la politique menée par le Président Fontaine. **« Je suis convaincu plus que jamais de l'intérêt de l'union pour défendre la profession. Je suis convaincu de l'intérêt collectif. Je mettrai donc toute cette conviction au service de notre organisation patronale et nous avancerons grâce à tous pour le bien de tous. Je suis encore une fois persuadé de la nécessité d'une base forte. Quand je parle de base je parle de socle comme pour une pyramide »...** des propos issus d'un homme à l'évidence investi, habitué au service en faveur du collectif puisqu'il est également Conseiller municipal de Deauville et vice-président du tribunal de commerce.

« je te souhaite tout le bonheur de l'action syndicale ! »

Serge Fontaine à Yannick Collen



YANNICK COLLEN compte sur un travail de proximité avec les adhérents pour défendre au mieux les intérêts spécifiques du déménagement, un travail d'équipe pour que tous les sujets préoccupant les entreprises soient défendus par la Chambre Syndicale. **« Je vous assure de la certitude de mes convictions et je ne dévierai pas de mes objectifs. Mais c'est vous et vous seuls qui par votre engagement êtes en mesure de nous donner les moyens d'atteindre notre but. Aussi faut-il se mettre tous au travail, tous au service de notre chambre syndicale »** a-t-il conclu son discours.

Une équipe recomposée

Pour l'épauler dans ses fonctions, Yannick Collen sera entouré d'une équipe réorganisée dont une partie a également été élue lors du Congrès. **Thierry Gros**, vice-président, présidera désormais la Commission Sociale. Quatre nouvelles commissions voient le jour : une Commission Economie présidée par **Christophe Dicostanzo**, premier vice-président, une Commission Formation présidée par **Olivier Vermorel**, une Commission Communication présidée par **Raphaël Laurent** et une Commission Relations Adhérents présidée par **Raphaël Menna**. **Alain Taieb** continuera d'assurer la Présidence de la Commission Internationale. Le Bureau National accueille par ailleurs deux nouveaux conseillers : **Philippe L'Herrou** et **Marie-Christine Bouvier** qui laisse sa place de Présidente du secteur Transfert d'Entreprises à **Xavier Berton**. **Karen Brudy** et **Alain Courtet** conservent respectivement la Présidence des Secteurs Déménagement de Particuliers et Conservation des Biens. Enfin, la fonction de Trésorier reste aux mains de **Sylviane Derouet**.

« La situation mérite une mobilisation de tous au profit de vos entreprises... »

FRÉDÉRIC CUVILLIER, Ministre chargé des transports, 17 mai 2013.



Contraint par d'autres obligations auprès du 1^{er} Ministre, Frédéric Cuvillier, Ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche, dont la présence était attendue en ouverture du congrès, a néanmoins adressé un message de soutien à la profession au travers d'une vidéo d'une dizaine de minutes. Le Ministre a abordé brièvement quelques thèmes chers à la profession (lutte contre le travail illégal, compétitivité économique, taxe poids lourds, transition écologique...), affichant une ferme résolution d'être un interlocuteur sûr sur lequel la Chambre Syndicale pourra s'appuyer pour défendre les intérêts de la profession et de ses entreprises.

« J'aimerais vous adresser un message de confiance en votre secteur d'activité où les chefs d'entreprises et les salariés se battent, ont envie de créer, d'investir mais aussi de résister lorsque les conditions sont difficiles (...). J'ai aussi la conscience de ce que représente votre secteur en hommes et femmes et aussi en emplois salariés, parfois très qualifiés, mais aussi moins qualifiés ; je sais que pour la profession qui est la vôtre, la qualité de prestation est une de vos priorités. Concernant le thème du travail illégal « je sais que votre Chambre Syndicale en a fait une priorité, tout comme le gouvernement, puisque le transport est inscrit pour la 1^{ère} fois comme thématique du plan national de lutte contre le travail illégal, parce que lutter contre le travail illégal, c'est se battre pour l'emploi. Nous avons souhaité faire en sorte y compris par de récentes dispositions législatives de mutualiser les moyens de l'administration : les pouvoirs reconnus aux contrôleurs, l'expertise, l'information ». Concernant la taxe poids lourds : **« par les récentes dispositions législatives, nous avons**

permis que le nouveau dispositif d'abord permette plus de simplicité, mais aussi de la lisibilité et enfin de la sécurité économique et juridique pour vos entreprises ».

Le Ministre a conclu son discours en renouvelant son message de confiance envers les entreprises du secteur du déménagement « car je sais que le souci de qualité dans vos prestations, la confiance entre le client et l'acteur du déménagement fait que vous êtes dans une situation où la compétitivité rime avec qualité » (...). **« Je souhaite que la concertation entre votre organisation et moi-même pour défendre votre secteur puisse se poursuivre pour qu'ensemble nous puissions relever des défis ; ils sont nombreux, la situation mérite une mobilisation de tous au profit de vos entreprises, du tissu économique que vous représentez, de l'implication humaine, de la formation des personnels, autant de thèmes sur lesquels vous pouvez me savoir à vos côtés ».**



**DEMENAGER
PRATIQUE**.com
des professionnels à votre service

Le site grand public de la Chambre Syndicale du déménagement

Vous êtes adhérent de la Chambre Syndicale ?

Ce site est aussi et **surtout le vôtre !**

Site d'informations et de conseils aux consommateurs, demenager-pratique.com a reçu la visite de plus de

40 000 internautes entre avril et juin 2013...

une progression de

+ 400% de visites en plus par rapport à 2012 !

Pour que ce site devienne LE site incontournable du déménagement, pensez à créer un lien sur vos supports !

Pour plus d'information, contacter le service communication de la Chambre Syndicale :
communication@csdemenagement.fr

Congrès 2013



Carton plein pour le 87^e Congrès national

Le dernier Congrès annuel de la Chambre Syndicale du déménagement,

le 87^e du genre, s'est déroulé à Paris les 17 et 18 mai 2013 en présence de près de 350 professionnels du déménagement, de 23 partenaires fournisseurs de la profession et de 25 intervenants qui ont apporté leur éclairage et leur expertise sur différents sujets intéressant le secteur.

Parmi les professionnels présents, nombreux étaient ceux venus parfois de loin (Outre-Mer, Tunisie, Canada, ...) pour assister à un programme varié aux thématiques impactant directement l'activité du secteur.

Cette édition 2013 a également été marquée par deux événements majeurs :

le départ du Président Fontaine à la tête de la Chambre Syndicale depuis 4 ans, et **l'arrivée de Yannick Collen**, élu nouveau Président national pour un mandat de 2 ans. Un passage de relais emprunt d'émotions et de pudeur entre deux hommes tous deux passionnément investis dans leurs fonctions depuis plusieurs années (lire en pages 4 et 5).

Enfin, pas de Congrès sans grand moment festif :

cette année, un dîner croisière sur la Seine a marqué le point final de l'évènement. Même sous une pluie battante et un ciel inlassablement gris, le charme a opéré : le passage aux abords des monuments clés de la capitale éclairés dès la nuit tombée a ravi les invités !



Déménageurs, pour vos enquêtes qualité, gagnez du temps et de l'argent avec



www.questionnaire-satisfaction.fr

C'est à l'occasion du dernier Congrès que la société Plein Axe a présenté ce nouvel outil en avant-première sur son stand : un site d'enquêtes qualité en ligne ! www.questionnaire-satisfaction.fr va ainsi permettre à vos clients de remplir votre enquête qualité directement en ligne, à l'issue de leur déménagement. L'enquête en ligne est l'exacte réplique de l'enquête papier aux couleurs de la Chambre Syndicale, la version papier étant appelée à disparaître.



PHILIPPE GONZALEZ,
Directeur de Plein Axe,
en pleine démonstration
à Olivier et Véronique Vermorel –
(Dgts Vermorel à Maisons-Alfort /94)

**Vous abonner ?
En savoir plus ?**

Contactez dès maintenant
Philippe Gonzalez :
05.61.57.18.62

contact@questionnaire-satisfaction.fr

Un service efficace et simple d'utilisation
pour vos clients... et pour vous !

- **Envoi d'un email** en votre nom, invitant votre client à répondre au questionnaire qualité en ligne.
- **Des statistiques** calculées en temps réel.
- **Facilité d'accès** à tout moment à votre compte abonné pour y consulter les réponses, les statistiques.

Les avantages pour vous

- **Un gain d'argent** par une économie substantielle de papier menant de fait vers une démarche environnementale.
- **Un gain de temps** par la suppression des retraitements pour le calcul de vos statistiques (calculés automatiquement par le site).

Un avantage ++
réservé aux adhérents Chambre Syndicale

- **un abonnement annuel 50 % moins cher : 180€ HT par an tout compris !**

Les coûts de revient dans le déménagement

En 2005, une grille de coûts de référence pour l'activité déménagements de particuliers effectués avec des camions de plus de 40 m³ a été établie à l'initiative de la CSD, par le Comité National Routier (CNR). Cette grille est actualisée tous les ans en tenant compte de l'évolution des coûts supportés par les entreprises (les mises à jour sont librement téléchargeables sur www.cnr.fr). Par ailleurs, un indice spécifique d'évolution du taux horaire salarial en déménagement, actualisé chaque mois, est également à disposition sur le site.



Une présentation des principaux résultats actualisés aux conditions économiques de mars 2013 a été faite par **Olivier Raymond**, CNR lors de la 1^{re} table ronde du Congrès du vendredi 17 mai dernier...

L'analyse de l'évolution des coûts entre 2006 (date de la première actualisation de l'étude) et 2013

indique une inflation significative de chaque composante de coûts : +40% pour les péages, +31% pour la maintenance, +27% pour le carburant ou +19% pour la main d'œuvre... Au final, le coût de revient des véhicules étudiés a enregistré en 7 ans une inflation de +17,9%, soit un taux de croissance moyen annuel de +2,4%.



«L'objectif essentiel était de construire un référentiel de coûts sur des bases objectives faisant apparaître les points suivants : un coût complet de personnel rapporté à 1 heure de main d'œuvre productive, un coût journalier de mise à disposition d'un véhicule de volume supérieur ou égal à 40 m³, un coût variable kilométrique hors péage. Il s'agira par la suite de mettre en ligne sur le site du CNR

une ou deux séries spécifiques au déménagement. Cette initiative mise en œuvre grâce aux compétences du CNR mérite d'être poursuivie et développée. La CSD, à travers sa Commission Economique que j'ai l'honneur de présider maintenant, entend bien poursuivre ce partenariat avec le CNR au service de la profession», a expliqué **Christophe Dicostanzo**, 1^{er} Vice-Président et Président de la Commission Economie de la CSD.

En savoir plus et/ou recomposer les coûts d'exploitation de ses véhicules : www.cnr.fr/rubrique «Outils & simulations / Simulateurs» ainsi que sur csdemenagement.fr/documentation/fiche_pratique_couts_de_revient_dans_le_demenagement.

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL



Cette année encore, la CSD a tenu à faire un point sur l'épineux dossier du travail illégal, et sur les actions menées de longue haleine en coopération avec les instances officielles.

À l'invitation qui lui avait été faite, **Anne Debar**, sous-directrice des transports routiers à la DGTIM a accepté de venir apporter des réponses aussi concrètes que possible : face aux questions directes de 3 élus de la CSD particulièrement dynamiques sur ce dossier, que sont Karen Brudy, Marie-Christine Bouvier et Philippe L'herrou, Anne Debar n'a pu que réitérer la position collaborative de la DGTIM. «Malgré votre volonté affichée d'appuyer la CSD dans ses démarches auprès des DREAL, le découragement de certains adhérents auxquels on demande parfois de se transformer en Sherlock Holmes tant on sollicite de preuves avant de déclencher un contrôle auprès des malfaissants est vraiment palpable» a déclaré Karen Brudy en s'adressant à Anne Debar.

«La pratique de prix anormalement bas participe à une concurrence déloyale et à l'arrivée sur le marché d'associations qui n'hésitent plus à répondre aux appels d'offres alors qu'elles n'ont pas l'autorisation d'exercer le métier» a ajouté Marie-Christine Bouvier, appuyant ses propos par son témoignage de chef d'entreprise confronté au quotidien à cette problématique.

«Notre collaboration reste précieuse et c'est ensemble, grâce justement au travail de terrain que nous faisons, que nous arriverons à des résultats même si l'ampleur du fléau demanderait qu'il y ait beaucoup plus de contrôleurs qu'il n'en existe!» insiste Anne Debar.

La CSD pour la mise en place du chronotachygraphe

«Si le transport léger s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche responsable de professionnalisation pour lutter contre la concurrence déloyale et l'exercice illégal de la profession, la CSD reste favorable, pour une égalité de traitement avec les plus de 3T5, à la mise en place du chronotachygraphe pour tous les véhicules», rappelle Philippe L'herrou. «Je sais qu'il s'agit d'un sujet qui fait débat dans votre profession... sachez que c'est du ressort de l'Europe», rétorque Anne Debar.

Le dossier de la lutte contre le travail illégal est loin d'être clos ! Une table ronde a été demandée par l'ensemble des partenaires sociaux dans la droite ligne de la proposition faite par la CSD dans son Livre blanc, une mobilisation de tous avec les pouvoirs publics sera-t-elle l'arrêt de mort d'une gangrène de plus en plus dangereuse ? À suivre !

Encore une bataille gagnée par la CSD !

Deux associations régies par la Loi 1901 situées en Bretagne, qui effectuaient des prestations de déménagement en toute irrégularité, se sont vues imposer de s'inscrire au registre des transporteurs routiers de marchandises au même titre que tout professionnel du déménagement... ou à défaut, de supprimer leur offre d'activité déménagement de leurs catalogues de services proposés au public. Cette victoire obtenue grâce à une étroite collaboration entre la CSD et la DREAL Bretagne marque un premier pas en faveur de la défense des intérêts des professionnels qui subissent de plus en plus ce type de concurrence déloyale. Toute entreprise membre de la CSD ayant connaissance de telles pratiques dans sa région est invitée à en informer le secrétariat de la CSD à Montreuil. Une action de ce type sera alors menée auprès de la DREAL concernée.



Le développement durable : un atout pour l'entreprise

Entretien avec **Bertrand CAILLE**,
Président du groupement CSD Nord Picardie
et chef d'entreprise (Groupe Caille)

À l'heure où l'on parle beaucoup du développement durable à travers de nouvelles obligations (taxe poids lourds, affichage des émissions de CO₂...), vous avez choisi depuis plusieurs années de vous lancer dans un « système de management de la qualité et de l'environnement ». Pourquoi ce choix ?

En 2011 et 2012, nous avons mis en place avec la Chambre de Commerce d'Industrie de l'Aisne DINAMIC, une opération sur le management et la performance. Compte tenu de nos activités (déménagement, transferts administratifs et industriels, transport et logistique), il était nécessaire de trouver un objectif transversal entre les services et les différents métiers de l'entreprise pour améliorer l'implication et la responsabilisation des personnes.

Le développement durable et le risk-management constituent un projet intéressant, nécessaire à l'entreprise. Nous avons ainsi engagé un certain nombre d'actions dans ces domaines :

- engagement sur la charte Objectif CO₂,
- certification ISO 9001 et 14001 par l'intermédiaire de DEMECO,
- normes NF dans notre activité de déménagement, que nous avons depuis plusieurs années.

Nous avons également mis en place un système de management global sur le développement durable, la qualité, l'environnement, la sécurité. Ces quatre points ont un objectif « d'amélioration continue petit pas par petit pas »¹ que nous avons appelé, **CAILLE ZEN**.

Pouvez-vous préciser en quoi consiste CAILLE ZEN ?

La traduction de **KAISEN** vient du japonais qui signifie « l'amélioration continue petit pas par petit pas », autrement dit, le but est d'avancer sur des points pratiques et concrets dans une dynamique d'évolution et d'engagement du personnel. Nos 8 engagements sont la dynamique **CAILLE ZEN**, les fondamentaux **CAILLE**, le rangement et la propreté, la qualité, la prévention, la sécurité des personnes, l'environnement, le développement durable, la sécurité matérielle et l'entreprise extérieure (accueil et suivi).

Quelques exemples :

- Mise en place des équipements de protection individuelle avec une responsabilisation du personnel à tous les niveaux.
- Travail sur l'optimisation des flux avec une exploitation centralisée et organisatrice de groupage.
- Mise en place d'une action d'éco-conduite pour l'ensemble des conducteurs. Elle s'appuie sur la charte CO₂ qui nous permet également d'améliorer l'utilisation, la consommation et l'entretien des véhicules. Chaque mois, un état de ses performances est adressé à chaque conducteur.

Selon vous, axer sa politique d'entreprise vers le développement durable est-il un argument commercial fort, pourriez-vous nous en expliquer les raisons ?

Les actions **CAILLE ZEN** et de développement durable répondent à la demande de nos clients.

Cela nous permet d'être beaucoup plus performants sur les appels d'offre en termes de présentation.

Nous répondons également aux contraintes de nos clients qui doivent, à terme, afficher leur consommation CO₂. Certains exigent parfois la mise en place d'une telle démarche.

La productivité obtenue permet aussi de rester compétitif et d'améliorer nos ratios de rentabilité.

Pouvez-vous donner quelques exemples concrets d'actions mises en place dans votre entreprise ?

Concernant le matériel, nous avons entrepris une action sur les pneumatiques avec notre fournisseur EUROMASTER, selon le process suivant : achat neuf, retailage, recreusage puis rechapage et recreusage. Cela permet d'augmenter fortement la gomme et l'optimisation du pneumatique.

Plan d'action déchetterie : nous avons mis en place une déchetterie à l'entrée de notre site, à la vue de notre clientèle et de notre personnel. Cela permet d'éviter les problèmes de gestion de déchets et d'optimiser la récupération des matières (cartons, papiers, ferraille...).

1. Traduction en japonais : **KAISEN**

Notre parc est équipé d'informatique embarquée, nous permettant en temps réel de suivre l'ensemble des véhicules et d'optimiser les flux. Pour cela, nous avons mis en place en déménagement, un planning groupé avec une optimisation des voyages grande distance supérieure à 200 kilomètres. Nous avons également signé avec une filiale du Groupe TOTAL, un accord sur les certificats d'énergie permettant à moyen terme de récupérer quelques fonds complémentaires.

Il nous reste encore beaucoup de dossiers sur lesquels nous devons travailler. Nous nous penchons notamment sur les économies à réaliser sur les bâtiments. L'objectif est de diminuer notre consommation d'électricité et de chauffage. Nous pensons pouvoir étudier dans les mois à venir un système de récupération des pluies pour le lavage de nos véhicules.

Avec le recul, quels bénéfices tirez-vous de cette stratégie ?

L'intérêt de cette stratégie est d'une part, de fédérer le personnel autour d'un projet commun, d'autre part, représente un intérêt économique pour l'entreprise. Cela génère des économies d'énergie et une amélioration de la productivité, une image de marque de la profession et de l'entreprise vis à vis de sa clientèle. **L'environnement n'est pas une chasse gardée politique, c'est un devoir citoyen.** C'est aussi un travail au quotidien de la part de chacun et notre politique CAILLE ZEN va dans ce sens.

Obligation d'affichage des émissions de CO₂ au 1^{er} octobre 2013

Au 1^{er} octobre 2013, l'affichage des émissions de CO₂ propre à chaque prestation de transport deviendra obligatoire, et ce, quels que soient le mode de transport et la taille de l'entreprise. Ainsi, selon l'article L1431-3 du code du transport, les entreprises de déménagement seront également soumises à cette nouvelle obligation d'affichage des émissions de CO₂. Seront concernées par cette nouvelle obligation, toutes les prestations de transport dont les trajets ont leurs points de départ ou d'arrivée sur le territoire français². Elle s'appliquera aux transports de cabotage effectués en France.

L'information CO₂ des prestations de transport aura pour objectif de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne de transport quant à leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre et de leur permettre d'orienter, le cas échéant, leurs choix vers des solutions moins émettrices.

L'obligation d'information sera communiquée dans un délai maximum de deux mois sauf accord entre les parties³, et ce, de multiples façons : sur les factures, par SMS, messagerie électronique etc.

Pour en savoir plus sur les modalités de calcul, vous reporter à la fiche pratique « Affichage des émissions de CO₂ » sur le site de la CSD.

2. La réglementation CO₂ transport s'applique de façon obligatoire en métropole, dans les DOM et les TOM

3. Le prestataire et le bénéficiaire



Les démarches et aides qui peuvent appuyer votre démarche environnementale

Marie Barre, représentante de l'ADEME

Que ce soit pour mettre en place, valoriser ou formaliser votre politique environnementale, des démarches existent pour vous y aider :

- **La norme ISO 14001** permet de réduire les risques environnementaux en mettant en place un système de management environnemental.
- Le Bilan Carbone est une démarche d'évaluation des émissions de CO₂ de l'ensemble des activités de l'entreprise.
- **La Charte Objectif CO₂** permet aux transporteurs de s'engager sur une réduction des émissions de CO₂ des prestations de transport. Par ailleurs, une démarche environnementale est souvent synonyme d'investissements financiers. Ces investissements peuvent faire l'objet d'aides financières de la part de l'ADEME (www.ademe.fr) ou du FEDER (www.europe-en-france.gouv.fr), ou même être valorisés dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/5-le-secteur-des-transports.html>).

Au-delà de ces aides financières, n'oublions pas qu'une démarche environnementale est un atout en soit pour une entreprise. En effet, cela peut vous aider à optimiser vos coûts, à améliorer l'image de votre entreprise auprès de vos clients mais aussi à anticiper la réglementation en abordant une politique proactive.

Charte CO₂ : les déménageurs aussi peuvent s'engager

La charte Objectif CO₂ est une démarche volontaire et concrète qui s'adresse à toutes les entreprises du transport routier de marchandises et de voyageurs. Les entreprises qui souhaitent s'engager doivent s'inscrire et compléter un dossier directement en ligne sur www.objectifco2.fr. Du diagnostic à l'action, l'ADEME met à disposition des outils pour aider les entreprises à compléter les quatre étapes suivantes :

1. **Autoévaluation** : l'entreprise répond à neuf questions pour savoir si elle est prête à s'engager.
2. **Diagnostic CO₂** : grâce à l'outil proposé par l'ADEME, l'entreprise peut réaliser une évaluation des émissions de CO₂ de sa flotte de véhicules, et sélectionner les actions qu'elle souhaite mettre en place pour les réduire. Cela permet de définir un objectif de réduction des émissions de CO₂.
3. **Signature** : l'entreprise s'engage officiellement sur l'objectif fixé.
4. **Suivi annuel** : chaque année pendant les 3 années qui suivent la signature de la charte, l'entreprise fait un point sur son engagement. Chaque signataire peut tirer avantage de son engagement dans la Charte CO₂, notamment en réduisant ses consommations de carburant et en améliorant son image.

Dans la plupart des régions, un chargé de mission accompagne, gratuitement, les entreprises dans la mise en place de la Charte CO₂.

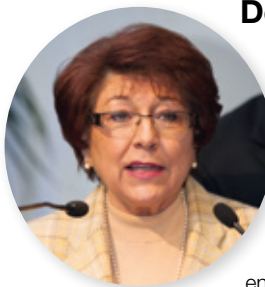
Congrès 2013

Réforme des statuts et du règlement intérieur de la CSD

Cette 87^e édition du Congrès a aussi été le lieu de votes d'une réforme des statuts et du règlement intérieur de la CSD.



« Je me suis attaché en prenant la présidence à modifier nos statuts pour que notre Chambre Syndicale ne soit plus une vieille dame mais une organisation professionnelle moderne et efficace. Après 4 ans d'application, certaines modifications nous ont semblé importantes à apporter, certaines de détails d'autres engendrant des réformes plus en profondeur » a déclaré en préambule **Serge Fontaine**.



Des comptes annuels approuvés

L'assemblée générale annuelle est aussi le lieu d'une présentation des comptes de la Chambre Syndicale. Cette année encore, **Sylviane Derouet**, Trésorière, accompagnée de Didier Lehoucq, Commissaire aux comptes ont fait état de la saine gestion financière de l'organisation professionnelle, en présentant un rapport complet, approuvé par l'assemblée des adhérents présents.



Après la présentation du projet point par point par **Laurence Lechaptois**, la réforme du règlement intérieur a été adoptée à **83 %**, celle des statuts à **79 %** des votants.

Parmi les réformes importantes :

- suppression de la caisse de garantie,
- création d'un droit d'entrée pour les nouveaux adhérents,
- mandat à la présidence nationale porté de 2 à 3 ans renouvelable une fois.

Un Bureau renouvelé

Autres votes non moins importants pour l'avenir de la CSD... l'élection du nouveau Président et d'une partie de son bureau. Ainsi, Yannick Collen a été élu à 81 % nouveau Président national de la CSD. Christophe Dicostanzo, 1^{er} vice-président à 93 % des voix, Thierry Gros, vice-président à 83 % et Sylviane Derouet, trésorière à 96 % des votants.



La nouvelle équipe presque au grand complet. De gauche à droite : Christophe Dicostanzo, Philippe L'herrou, Laurence Lechaptois, Raphaël Menna, Marie-Christine Bouvier, Thierry Gros, Karen Brudy, Olivier Vermorel, Sylviane Derouet et Yannick Collen (manquants sur la photo : Raphaël Laurent, Xavier Berton, Alain Courtet et Alain Taïeb).

Congrès 2013

Communication



Déménager, c'est un métier... pour les jeunes!



Xavier Duprat,
Directeur de la Communication de l'AFT-IFTIM

Internet est très utilisé par les jeunes qui par ailleurs, ne se passent plus de leur téléphone mobile.

Est-ce un problème ? Non. Et sans doute, une solution...

60 % des jeunes de 9 à 16 ans naviguent sur internet presque tous les jours¹ et **95 %** de ceux qui sont connectés à un réseau social vont sur Facebook. Par ailleurs, près de **85 %** des jeunes de 15 à 24 ans disposent d'un téléphone portable et **60 %** d'entre eux sont équipés d'un smartphone, pour respectivement envoyer des textos, téléphoner ou envoyer des vidéos².

En revanche, pour s'informer sur

les métiers et les formations par exemple, les jeunes ne bénéficient pas tous des mêmes capacités. Ceux en possession d'un diplôme de niveau supérieur ou vivant dans un contexte familial favorable, sont plus enclins à effectuer des recherches, à décrypter les informations et à s'orienter de façon quasi autonome. Les conseillers d'orientation n'interviennent que pour valider leur choix. Quant à ceux ne correspondant pas à ces critères, l'utilisation du web est maladroite et la recherche d'information chaotique³.

Face à un tel contexte, comment attirer les jeunes vers le secteur du déménagement ?

L'AFT et la Chambre Syndicale du Déménagement ont apporté, à cette question cruciale, une réponse originale. Un groupe de travail composé de professionnels du déménagement, de la Chambre syndicale et de l'AFT, a conçu un clip vidéo de promotion du déménagement intitulé «**déménager c'est un métier**». Destiné à un public jeune, il met en scène des déménageurs, garçons et filles, effectuant des opérations de déménagement d'entreprise et de particulier, le tout d'une façon rythmée très prisée des jeunes actuellement !

Pour être vu par une grande majorité de jeunes, ce clip est diffusé depuis plus d'un mois sur les réseaux sociaux et fait l'objet actuellement d'une campagne publicitaire sur google.fr, sous forme de liens sponsorisés "Déménager, c'est un métier". Pour faire passer ce message et susciter des vocations auprès des jeunes, la musique, le rythme et le "beau geste" valent bien mieux que de longs discours.

Pour en savoir plus :
demenagement-c-un-metier.com
csdemenagement.fr – demenager-pratique.com

1. Commission Européenne -Etude réseau EU kids online, étude menée dans 25 pays européens auprès de 5000 jeunes – septembre 2011 - les chiffres présentés concernent uniquement la France.

2. Étude de TNS-Sofres, en juillet 2011.

3. Étude de l'observatoire de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) réalisée en juin 2012.

«Nos futures recrues, c'est la génération Y et bientôt la génération Z...

À nous de leur montrer que nous savons, nous aussi, nous adapter aux changements sociaux et économiques. Je pense que ce clip témoigne bien du fait que notre métier évolue et que les jeunes ont toute leur place dans cette profession ».



Marie Christine Bouvier,
Conseillère au Bureau National

«Le métier du déménagement est une porte d'entrée, pas une issue de secours! »

«Ce clip métier représente une petite révolution dans notre approche de la jeunesse. Jusqu'à présent, nos différentes participations aux forums des métiers, CIDJ, rencontres avec Pôle-Emploi, les Missions locales ou interventions dans les collèges étaient difficiles. Notre communication était limitée et quelque peu

dépassée par rapport à celle proposée par d'autres corps de métier. L'AFT a su réunir les moyens nécessaires à l'élaboration de ce nouveau support. Nous allons maintenant pouvoir rencontrer les jeunes et les convaincre des atouts de ce métier, munis d'un support pertinent. Communiquons également sur vos sites respectifs en créant un lien sur ce clip. Les entreprises doivent faire à nouveau confiance en cette main d'œuvre nécessaire à l'évolution de nos structures. Les 3 centres AFT ont des potentiels importants sur le CAP Déménageur sur VUL. À nous d'en étoffer les prochaines sessions ».



Olivier Vermorel, vice-président
et Président de la Commission Formation

formation :

Vers un titre professionnel de déménageur-conducteur sur porteur



« Les difficultés récurrentes de notre profession sont le manque de main d'œuvre qualifiée, l'aptitude et la motivation. La mise en place d'un titre pro «déménageur-conducteur sur porteur» associé à la méthode de recrutement par simulation (dispensée par Pôle Emploi) est une réponse efficace à cette carence. Cette méthode de recrutement mise en oeuvre depuis 6 années en

région Franche-Comté a convaincu les chefs d'entreprise impliqués dans ce projet. Les résultats sont parlants, les élèves ont désormais les aptitudes et la motivation pour exercer notre métier. Des résultats suffisants pour nous encourager à développer ce processus de qualification par la mise en place d'un titre professionnel au niveau national, inexistant à ce jour. Le parcours administratif pour la création d'un tel diplôme d'état est long et fastidieux, mais cette reconnaissance de professionnalisme est aujourd'hui incontournable tant pour les chefs d'entreprise que pour nos futurs collaborateurs pour lesquels il s'agit d'une réelle gratification » Thierry Gros, vice-président et Président de la Commission Sociale, porteur du projet.

Nouveauté

Congrès 2013

Valoriser son entreprise par la certification

Gilles Verlinden



«Un déménagement se prépare avec sérieux et professionnalisme en collaboration avec une entreprise choisie en toute confiance», annonce en préambule **Gilles Verlinden**, Ingénieur Certification et responsable de la marque NF Service «Déménagement de particuliers et de Garde-meubles», créée en 1994 par AFNOR Certification sous l'impulsion de la CSD.

La table ronde qui s'est déroulée sur le thème de la certification le 18 mai dernier lors du Congrès a été l'occasion de rappeler en quoi consiste une démarche de certification pour une entreprise de déménagement et surtout, quels en sont les avantages en

termes d'image et d'opportunité commerciale.

Étaient réunis ce jour là aux côtés de Gilles Verlinden, Philippe Rabut, Directeur Général Adjoint d'AFNOR Certification, Alain Courtet, Président du Secteur Conservation des Biens, Corinne Gastaud, Vice Présidente CSD Ile-de-France, Céline Machard, Responsable qualité Demepool et Pascal André, Assistance Déménagement.

La marque NF Service Déménagement de particuliers et de Garde-meubles

En adéquation avec l'activité de déménagement et/ou de garde-meubles, cette certification garantit aux clients, la qualité reconnue de l'expertise et du sérieux des professionnels certifiés. Les engagements à respecter pour cette marque sont définis dans les règles de certification*. Le respect de ces engagements est revu lors d'audits réalisés par AFNOR Certification et son expertise d'audit tierce partie permet un contrôle efficace des produits et services. **«Il est possible de combiner la certification ISO 9001 avec la certification NF Service Déménagement de particuliers et l'ISO 9001 avec l'ISO 14001, toutes proposées par l'AFNOR»** ajoute Gilles Verlinden. Un avantage certain pour l'entreprise qui maîtrise ainsi totalement sa démarche et peut activer une à une des solutions de certification ou choisir de les mutualiser.

* À télécharger sur www.marque-nf.com

Corinne Gastaud, dirigeante de la société Apiway et vice-présidente de la CSD Ile-de-France témoigne de sa propre expérience: **«la démarche de certification permet de scanner en permanence l'entreprise et de relever tous les dysfonctionnements»**.

Pour Corinne, le bilan de cette démarche est très positif: **«nos clients sont sensibles à toutes les actions engagées et nos salariés se sentent vraiment concernés par la certification»**.

Même satisfaction du côté de chez DEMEPOOL qui a eu **«la volonté de devenir le 1^{er} réseau national certifié ISO 9001. Son objectif était de répondre aux exigences de ses clients grands comptes qui lui demandent une certification ISO 9001 et/ou 14001»**, explique Céline Machard, Responsable Qualité Sécurité et Environnement. **«Aujourd'hui, la certification ISO 9001 est devenue un prérequis pour se positionner sur le marché et répondre aux appels d'offres. Celle-ci permet de gagner en notoriété et reconnaissance des clients»**, conclut-elle.



« Créée en 1947, la marque NF est une marque collective de certification qui assure la conformité aux normes en vigueur et à des critères de qualités supplémentaires (besoins des utilisateurs), émanant d'une démarche volontaire de la part de professionnels souhaitant valoriser leurs engagements.

Au-delà de sa notoriété (85 % - source Ipsos 2009) la marque NF constitue un élément de différenciation sur un marché de plus en plus concurrentiel: **61 % des personnes achètent en priorité un produit ou service portant la marque NF (Ipsos 2009) et ce, en France ou à l'international »**, explique **Philippe Rabut**, Directeur Général Adjoint d'AFNOR Certification.



Pascal André

Évolutions des règles de certification

Les règles ont été officiellement publiées le 17 mai 2013 avec une période de transition d'un an pour leur mise en œuvre. Les principales modifications portent sur les gammes Garde-meubles et les spécifications du service (ajout d'une exigence sur l'accueil physique, changement du taux de réclamations) et sur celle du Déménagement de particuliers (changement du taux de réclamations).

Certification NF Service Prestations d'archivage et de gestion externalisée de documents

«Pour accéder à cette certification, un déménageur doit être une personne morale ou physique réalisant des prestations d'archivage et de gestion externalisée de documents dans le respect de la réglementation et doit justifier de 5 années effectives de réalisation

de ces prestations», explique Alain Courtet, Président du Secteur Conservation des biens à la CSD. «Attention, lorsque le demandeur possède plusieurs établissements dans lesquels il réalise ce type de prestations, l'ensemble de ces établissements sont intégrés au périmètre de la certification et ce, dès l'admission».

En savoir plus: Aurélie Jabtko, Ingénieur Certification
01 41 62 87 99 - aurelie.jabtko@afnor.org

Une certification NF Service Self-stockage en projet

Lancée le 6 novembre 2012, cette certification devrait être finalisée courant septembre 2013. «La synergie entre la Chambre Interprofessionnelle du Self-stockage et la CSD va aider à faire reconnaître le métier auprès des consommateurs et à maîtriser les risques métier (sécurité, qualité,...)», explique **Pascal André** (Assistance Déménagements). « Cette certification va créer une relation de confiance privilégiée avec les consommateurs en leur garantissant une prestation de qualité » poursuit-il.

Congrès 2013

Quel avenir pour le déménagement international ?



De gauche à droite, Patrice Renault-Sablonière, Médiateur National Délégué, Alain Taieb, Président de la Commission Internationale de la CSD et Thierry Schimpff, Délégué Général du SNPRM (Syndicat National des Professionnels de la Relocation et de la Mobilité).

« **Il est nécessaire de faire grandir les PME de France pour fabriquer des champions dans notre pays** », un leitmotiv scandé par Alain Taieb, Président de la Commission internationale de la CSD, lors de la table ronde sur le thème de l'international. Celle-ci s'est déroulée le samedi 18 mai dernier, en présence de Patrice Renault-Sablonière, Médiateur national délégué et Thierry Schimpff, Délégué Général du SNPRM (Syndicat National des Professionnels de la Relocation et de la Mobilité).

Constatant que les appels d'offres des entreprises du CAC 40, lors de leurs déménagements à l'International, restaient réservés, pour la majeure partie, aux entreprises anglo-saxonnes, et ce, au détriment des entreprises de déménagement de France, la Chambre Syndicale a décidé il y a quelques mois de saisir le médiateur national. L'objectif était d'obtenir une médiation entre les grands donneurs d'ordres et les entreprises de déménagement représentées par la Chambre Syndicale...

« **Les échanges que nous avons pu avoir avec la plupart des grandes entreprises du CAC 40 ont très vite démontré que leur volonté n'était pas forcément de travailler avec des**

entreprises anglo-saxonnes. Leur souhait était plutôt et surtout de pouvoir bénéficier d'un service complet, à savoir les services de déménagement mais aussi la recherche de logement, l'inscription des enfants dans une école, etc » a expliqué d'emblée Patrice Renault-Sablonière.

C'est donc tout naturellement que la Chambre Syndicale s'est rapprochée du Syndicat National des Professionnels de la Relocation et de la Mobilité (SNPRM), qui rassemble des entreprises spécialisées. Devant l'évidence de la complémentarité entre les deux secteurs, le SNPRM s'est immédiatement joint à l'action initiée par la Chambre Syndicale.

En prenant la parole lors de la table ronde, son Délégué Général, Thierry Schimpff, rappelle *qu'en France le métier de la relocation reste relativement récent, la naissance de la 1^{re} société de relocation datant de 1978.*

Sur la base de constats faits par la Médiation du Crédit depuis sa création en novembre 2008, l'Etat a souhaité remédier aux difficultés rencontrées dans les relations entre « **grands donneurs d'ordres et PME** ». Cette réflexion a permis d'aboutir à la signature d'une charte, la Charte de la Médiation du Crédit et de la CDAF (Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France), régissant les relations entre grands donneurs d'ordres et PME.

Un additif spécifique au déménagement va être proposé à la signature des 300 entreprises ayant adhéré à cette charte. Cela se fera en présence du Ministre du redressement productif, vraisemblablement dans le courant du mois de septembre, a expliqué Patrice Renault-Sablonière.

« **Les entreprises du CAC 40 doivent aider les PME à grandir et pour cela, il faut qu'elles leur laissent des parts de marché, insiste Alain Taieb. Grâce à l'action de notre Chambre Syndicale, nous ne serons plus ignorés sur le marché international mais pour gagner, il nous faudra être les meilleurs. Le rapprochement entre la Chambre Syndicale et le SNPRM doit être le prélude d'un rapprochement entre nos entreprises de déménagement et les entreprises de relocation pour un service complet et de qualité!** » conclut Alain Taieb.



« **Notre pays est très en retard par rapport aux autres pays européens sur le marché de la relocation** »

a renchéri **Céline Delrue**, Présidente de la société Interdean International Relocation.

La relocation, c'est quoi ?

Selon l'INSEE, il s'agit d'une activité de conseil et d'assistance aux entreprises et personnes physiques pour la gestion de la mobilité géographique nationale et internationale.

Les dates marquantes de la relocation

Années soixante : naissance de la relocation aux États-Unis

1978 : naissance de la première société de relocation en France

1995 : naissance du SNPRM comptant à ce jour une centaine d'adhérents.



Sabine Hartmann, vice-présidente de FEDEMAC, avait fait le déplacement spécialement pour assister à la journée du samedi. Des échanges ont eu lieu sur des thèmes intéressants tous les professionnels : la TVA, la question du cabotage et de la libéralisation des transports mais aussi les questions douanières et de transport international. La Chambre Syndicale, membre de cette fédération européenne regroupant les entreprises de déménagement des 27 pays de l'U.E, est représentée par Serge Fontaine, auquel Sabine Hartmann a remis à cette occasion un cadeau, en guise de reconnaissance de son implication active au nom des professionnels français au sein du Board Fedemac.

Congrès 2013 *en images*



Vue générale de l'assistance

Raphaël Menna
(Dgts Menna),
Alain Goeldin
(Goeldin International
Movers)



Laurence Lechaptois
(Déléguée Générale CSD),
Julie Loussert
(Conseillère Juridique CSD),
Christophe Krauss
(Conseiller Juridique CSD)

Raphaël Laurent (Dgts Laurent),
Corinne Gastaud
et **Richard Baldenweg**
(Dgts Apiway)



Anne Débar
(Sous-Directrice
des Transports Routiers),
Nicolas Paulissen
(Délégué générale
adjoint FNTR)



Serge Fontaine



Sylvette Prudent,
Marion Prudent,
Jean-Loup Prudent
(Dgts Prudent)



Vue d'ensemble de la soirée
dîner croisière sur la Seine



Alexis Pinel (Dgts Pinel),
Patrice Hautin (FMD)



Laurence Lechaptois (CSD)



Martine Delacquis
et son équipe
(Dgts Delacquis Contini),
Remi Pirot (FMD)



Loïc Charbonnier
(AFT-IFTIM)



René Grammatico
et **Eliane Zalimbelli**
(Central à Marseille)

Congrès 2013

Dossier SPECIAL



**Massoud Ayati,
Farid Lahlou
et Zafar Baryali (Aquadem)**



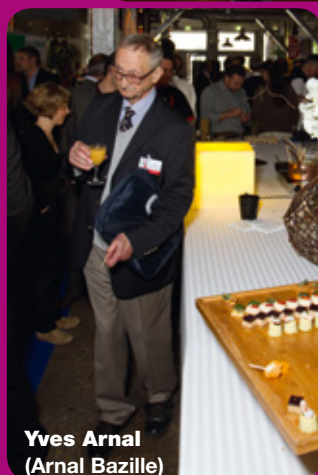
**Sandrine
et Patrick Singlard
(AB Déménagement)**



**Charles et Virginie Herbelot
(DPS)**



**Renée le Guen-Marin
(FMD), Samy Kherifi
(Dgts Delacquis Contini)**



**Yves Arnal
(Arnal Bazille)**



**Manuel Mas
(Bretagne Déménagements
de Particuliers)
Claude Pompière
(Dgts Pompière)
et François Verger**



Vue générale



**Eric Fatta (Transports FAU)
Hélène Marlin (France Armor)
et Pierre Heinrich (Dgts Axal)**



**Laurent Rabel
(Agis Honfleur),
un représentant de Marsh**



**Antoine Queruau Lamerie (Dgts Poisson),
Sylviane Derouet (Dgts Montigné),
Julie Loussert (CSD), Celine Cousseau (CSD)**



**David Dardinier (Dgts Dardinier et fils),
Ingrid Maingret (Dgts Maingret)
et José Batalha (Delahay Moving)**



**Pierre de Bellefon
(Dgts Marcellin et C^{ie}),
Richard Volbrecht
(Castel Bernard)
et Xavier Berton
(Dgts Berton)**



**Martine Delacquis (Dgts Delacquis Contini),
Elhem Helal (CSD), Alexis Giret (CNR)**



**Claire Touzeau (CSD)
et Philippe Gonzalez (Plein Axe)**



**Thierry Guillaume
(Dgts Guillaume),
Johan Gretouce (DKV)
et Alain Cibaud (Dgts Cibaud)**

Congrès 2013

ACGM
DIFFUSION

Des partenaires fournisseurs fidèles au rendez-vous

Chaque année, le congrès national de la **CSD** s'organise autour d'un espace d'exposition réservé aux partenaires fournisseurs de la profession. Pour cette édition 2013, 23 entreprises avaient répondu présentes... Outre le programme thématique de l'évènement, les nombreux moments de rencontres et d'échanges entre participants et fournisseurs sont toujours très appréciés : cette année, la **CSD** avait même organisé la manifestation en y incluant un «work shop» de 2 heures le samedi matin, offrant ainsi plus de temps aux participants pour visiter chaque stand et y découvrir les services et produits présentés.

aéro logis

afnor
NORMALISATION

Nouveauté 2013 Le Quizz des Partenaires !

AFT-IFTIM

Alizé
AUDIT
FINANCE

Assurdem



Alexis Pinel lauréat du 1^{er} prix

À l'initiative de ACGM, Aérologis, Afnor Certification, AFT-IFTIM, Alizé Audit France, Böcker, Carglass, CICIP2R, CICPRP, Assurdem, DKV, DPS Interim, Creagiciel, FMD, Marsh, Media Pages, MP Systèmes, Plein Axe, Renault Trucks et Transinter, un jeu-quizz a été imaginé et mis en œuvre durant le congrès. Munis de leur questionnaire, les participants devaient passer de stand en stand pour obtenir les bonnes réponses aux questions concoctées par chaque partenaire. Une initiative réussie qui a permis de multiplier les échanges dans la joie et la bonne humeur... et d'offrir à 3 heureux participants l'occasion de gagner de très beaux cadeaux : le 1^{er} prix correspondant à un séjour au Club Med d'une valeur de 4 000€ a été remporté par **Alexis Pinel** (Dgts Pinel à Compiègne), le 2^e prix (un coffret cadeau séjour gastronomique) par **Bruno Basire** (Dgts Grenier au Havre) et le 3^e prix (coffret cadeau sensation extrême) par **Anne-Michèle Chabuel** (Demeloc à Toulon-sur-Allier).

AXA

Böcker

CARGLASS

CICPRP

CICPRP

CREAGICIEL



ACGM DIFFUSION

ZI de la Garenne - 10 rue Nicolas Robert
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Tél. : 01 58 03 03 58 - Fax : 01 48 66 01 01
www.acgmdiffusion.com
Contact : Fabrice Deredec
fabrice.deredec@acgmdiffusion.com

AEROLOGIS

5 rue Maximilien Robespierre
93135 NOISY-LE-SEC CEDEX
Tél. : 01 48 40 63 63 - Fax : 01 48 40 63 64
www.aerologis.fr
Contact : Daniel Ketchiean
info@aerologis.fr

AFNOR CERTIFICATION

11 rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE-SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 01 41 62 80 56 - Fax : 01 49 17 93 74
www.afnor.org
Contact : Gilles Verlinden
gilles.verlinden@afnor.org

AFT IFTIM

46 avenue de Villiers
75847 PARIS cedex 17
Tél. : 01 42 12 50 50 - Fax : 01 42 12 50 10
www.aft-iftim.com
Contact : Philippe Boucherie
philippeboucherie@aft-iftim.com

ALIZE AUDIT FINANCE

Immeuble Le Delta - 1 Allée de l'Electronique
42000 ST ETIENNE
Tél. : 04 77 42 62 15 - Fax : 04 77 92 73 37
www.alize-audit.com
Contact : Jean Fabrice RICHARD
jf.richard@alize-audit.com

ASSURDEM - Cabinet Gouy

5 rue Bourdaloue
75009 PARIS
Tél. : 01 70 08 76 72 - Fax : 01 42 82 15 35
www.assurdem.fr
Contact : Patrick Cardosi
patrick.cardosi@accsgouy.com

AXA France

66 rue de la Victoire
75009 PARIS
Tél. : 01 55 50 53 31 - Fax : 01 55 50 51 90
www.axa.fr
Contact : Marie-Christine Dome
mariechristine.dome@axa.fr

TOM Leverage

PARIS
Tél. : 01.48.40.67.67
www.tom-leverage.fr

BERTRAND

REIMS
Tél. : 03.26.79.12.15
www.bertrand-bocker.com

BÖCKER

NIMES
Tél. : 04.66.20.93.64
www.dmf-bocker.com

CARGLASS SPECIALS

ZAE la Source - 10 rue du Libron
34450 VIAS
Tél. : 04 67 37 20 00 - Fax : 04 67 37 01 02
www.carglassspecials.fr
Contact : Alain Ingargiola
aingargiola@carglass.fr

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DES CONGES PAYES DE LA REGION RHODANNAISE

3 chemin du Jubin
69574 DARDILLY CEDEX
Tél. : 04 37 49 69 29 - Fax : 04 37 49 69 28
www.cicp2r.org
Contact : Yves Chappier
adhesions@cicp2r.org

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DES CONGES PAYES DE LA REGION PARISIENNE

146 boulevard Diderot - CS 51222
75580 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01 53 44 44 88 - Fax : 01 58 51 20 52
www.cicprp.fr
Contact : Denis Laurent
shuchelou@cicprp.fr

CREAGICIEL (logiciels CREAGIDEM)

70 avenue de Rome - ZE Jean Monnet
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. : 09 81 22 11 51 - Fax : 09 81 38 49 56
www.creagidem.com
Contact : Christophe Demoisson
contact@creagiciel.com

Congrès 2013

Des partenaires fournisseurs fidèles au rendez-vous



Quelques clichés pris au vif sur l'espace partenaires 2013

DKV EURO SERVICE FRANCE

10, rue Chevreul
92150 Suresnes
Tél : 01 41 38 17 63 – Fax: 01 46 97 97 39
www.dkv-euroservice.com
Contact: Jean-Christian Pouillon
Jean.Christian.Pouillon@dkv-euroservice.com

DPS INTERIM DEMENAGEMENT

252 rue de Vaugirard - 75015 PARIS
Agence Paris: Tél. : 01 48 28 37 72
Fax: 01 45 30 28 57
Agence Lyon: Tél. : 04 27 85 74 40
Fax: 04 27 85 74 42
Agence Paris: exploitation@dpsinterim.fr
Agence Lyon: dps-lyon@dpsinterim.fr
www.groupe-dps-demenagement.com
Contact: Charles Herbelot

DOTMOBIL

14 rue Alexandre
92230 GENNEVILLIERS
Tél : 01 47 60 18 52 – Fax: 09 71 70 22 73
Contact: Olivier Rossinelli
dotmobilsup@gmail.com

FMD SA

73 rue Jean Lolive
93108 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX
Tél. : 01 49 88 21 50 – Fax: 01 48 58 42 87
www.fmd-sa.com
Contact: Rémi Pirot
contact@fmd-sa.com

KLESIA / CARCEPT PREV

5 à 9 rue Van Gogh
75591 PARIS cedex 12
Tél. : 01 80 60 55 41 – Fax: 01 80 60 59 30
www.carcept-prev.fr
Contact: Lucien Ortenzio
lucien.ortenzio@klesia.fr

MARSH Assurances

24 rue du Royaume Uni – CS 90155
84104 ORANGE Cedex
Tél. : 01 90 51 47 00
www.marsh.fr
Contact: Jean-Luc Sadoule
jean-luc.sadoule@marsh.com

MEDIA PAGES

Le Bourg
42560 SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX
Tél. : 04 77 76 53 09 – Fax: 04 77 76 75 22
www.media-pages.fr
Contact: Thierry Margot
tmargot@media-pages.fr

MP SYSTEMES

SAFARI
37 rue Riquet
31000 TOULOUSE
Tél. 05 61 63 40 07 – Fax: 05 61 99 36 61
www.mpsystemes.com
Contact: Olivier Roch
contact@mpsistem.es.com

PLEIN AXE

63 avenue Frédéric Estèbe
31200 Toulouse
Tél : 05 61 57 18 62 – Fax: 05 17 47 57 69
www.plein-axe.com
Contact: Philippe Gonzalez
contact@plein-axe.com

RENAULT TRUCKS

99 Route de Lyon- TER A50 264
69806 SAINT-PRIEST CEDEX
Tél. : 04 72 96 70 65 – Fax: 04 72 96 80 70
www.renault-trucks.fr
Contact: Pierre Penet
pierre.penet@renault-trucks.com

STOCKER SEUL

271, Chaussée Jules César
95 250 BEAUCHAMP
Tél: 01 39 31 69 21 - Fax: 01 39 32 80 35
www.stockerseul.com
Contact: Julien Bessièrès
jbessieres@stockerseul.com

TRANSINTER – Interim spécialisé déménagement

42 rue de l'Aqueduc
75010 PARIS
Tél. : 01 48 78 09 69 - 06 99 55 80 34
www.transinter.pro
Contact: Charles Brialix
charles.brialix@transinter.pro

Loi du 14 juin 2013 : sécurisation de l'emploi

Un début de révolution dans les relations employeurs et salariés avec de nouveaux outils de flexibilité pour l'entreprise et des garanties supplémentaires pour les salariés.

Passage en revue des principales nouveautés de la loi du 14 juin 2013 (ex ANI – Accord National Interprofessionnel), relative à la sécurisation de l'emploi, publiée au Journal Officiel du 16 juin 2013.

Une nouvelle flexibilité pour l'entreprise

Mobilité interne « imposée »

Depuis le 17 juin dernier, possibilité pour tout employeur de négocier l'organisation de la mobilité professionnelle ou géographique de ses salariés et ce, hors projet de réduction d'effectif. L'accord sur la mobilité interne comporte des limites notamment sur la zone géographique, la vie personnelle et familiale du salarié.

Une fois conclu, l'accord est porté à la connaissance de chacun des salariés concernés dans l'entreprise. Si le salarié accepte la mobilité, les clauses de son contrat de travail contraires à l'accord seront suspendues. En cas de refus, son licenciement repose sur un motif économique et ouvre droit aux mesures d'accompagnement et de reclassement.

Temps partiel : du changement

A partir du 1^{er} janvier 2014 les nouveaux contrats à temps partiel devront respecter une durée minimale de travail de 24 heures par semaine ou équivalente sur le mois. Après une période transitoire, à compter du 1^{er} janvier 2016, tous les contrats à temps partiel conclus avant le 1^{er} janvier 2014 qui fixent une durée inférieure à 24 heures par semaine devront faire l'objet d'un avenant pour porter la durée du travail à minima à 24 heures hebdomadaire.

A compter du 1^{er} janvier 2014, chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite de 1/10^e de la durée du temps partiel prévue dans le contrat donnera lieu à une majoration de salaire de 10 %.

Accord de maintien dans l'emploi

En cas de graves difficultés conjoncturelles, les entreprises peuvent conclure un accord de maintien dans l'emploi. L'application de cet accord à chaque salarié est subordonnée à son acceptation. Pour les salariés qui l'acceptent, les dispositions de l'accord se substituent aux clauses contraires de son contrat de travail. Si le salarié refuse l'application des mesures prévues par l'accord, une procédure de licenciement individuel pour motif économique peut être engagée.

Cet accord permet d'aménager la durée du travail et sa répartition, les modalités d'organisation de l'entreprise ainsi que la rémunération¹.

En contrepartie des aménagements des contrats de travail, l'employeur s'engage à maintenir l'emploi des salariés désignés pendant la durée de l'accord. Celui-ci peut durer jusqu'à deux ans maximum.

Indemnité forfaitaire de rupture et prescription

Lorsque le salarié conteste son licenciement devant le CPH², il est prévu de mettre un terme au litige qui l'oppose à l'employeur par accord lors de la phase de conciliation.

Dans le cadre de cet accord, l'employeur doit verser au salarié : les indemnités légales, conventionnelles et contractuelles dues + indemnité forfaitaire dont le montant est fixe, forfaitaire et variable en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise. À défaut d'accord, la procédure contentieuse suit son cours.

Sous réserve de l'entrée en vigueur du décret, les barèmes devraient être :

- ☞ Entre 0 et 2 ans d'ancienneté : 2 mois de salaire
- ☞ Entre 2 ans et 8 ans : 4 mois de salaire
- ☞ Entre 8 et 15 ans : 8 mois de salaire
- ☞ Entre 15 et 25 ans : 10 mois de salaire
- ☞ Au-delà de 15 ans : 14 mois de salaire

1. Pas de réduction de rémunération en dessous de 1,2 SMIC (1 716,26€)

2. Conseil des prud'hommes

Lors de la phase de jugement, les juges doivent dorénavant justifier dans leur décision, le montant des indemnités octroyées.

Actions devant le CPH sur l'exécution ou la rupture du contrat de travail :

Toute action portant sur l'exécution ou la rupture du contrat est prescrite désormais par 2 ans³ à compter du jour où le salarié a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer son droit.

Action devant le CPH en paiement ou répétition du salaire :

Toute action en paiement ou en répétition du salaire est prescrite désormais par 3 ans à compter du jour où le salarié a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

Fusion chômage partiel et activité partielle de longue durée

Issu de la fusion du chômage partiel et de l'activité partielle de longue durée, le nouveau dispositif d'activité partielle, fixé par décret du 26 juin 2013, est applicable depuis le 1^{er} juillet 2013.

Les modalités générales seront identiques à celles du chômage partiel : les motifs de la mise en œuvre, la demande d'autorisation etc.

La prise en charge au titre de l'activité partielle au profit des entreprises est fixée à 7,74€ pour les entreprises entre 1 et 250 salariés et 7,23€ pour les entreprises au-delà de 250 salariés.

Des garanties supplémentaires pour les salariés

Des modifications concernant les représentants du personnel

Nouveau délai pour le déclenchement des élections des délégués du personnel ou du comité d'entreprise.
Lorsque les entreprises franchissent les seuils d'effectif imposant la mise en place des délégués du personnel (DP) ou du comité d'entreprise (CE), le premier tour des élections se tient dans les 90 jours⁴ suivant le jour de l'affichage.

Création d'une nouvelle base de données économiques et sociales.

Communément appelée « base de données unique », elle doit être accessible en permanence aux membres du CE ou à défaut aux DP. Cette base porte sur 8 thèmes dont les informations concernant les fonds propres et endettement, investissement, ensemble des éléments de rémunération des salariés et des dirigeants. Les entreprises ont un an pour mettre en place ce nouveau dispositif.

Chômage : les droits rechargeables

Prochainement, les droits non épuisés à l'allocation d'assurance chômage, issus de périodes antérieures d'indemnisation, seront ajoutés, en tout ou partie, à ceux nouvellement acquis lors de l'ouverture d'une nouvelle période d'indemnisation.

Le compte personnel de formation

À l'issue des futures concertations Etat-région-partenaires sociaux et d'une négociation interprofessionnelle conduite avant le 1^{er} janvier 2014, un compte personnel de formation devrait être mis en place.

Dès son entrée sur le marché du travail, chaque personne disposera d'un compte personnel de formation. Ce compte comptabilisera des heures qui pourront être mobilisées par le salarié lorsqu'il accèdera à une formation à titre individuel. Il devrait se substituer au droit individuel à la formation (DIF).

Taxation des CDD

La cotisation employeur au régime d'assurance chômage (4 % actuellement) passe, à partir du 1^{er} juillet 2013, à :

- 7 % pour les CDD inférieurs à 1 mois ;
- 5,5 % pour les CDD entre 1 et 3 mois
- 4,5 % pour les CDD d'usage inférieurs à 3 mois (contrat journalier)

Cette sur-cotisation ne s'applique pas aux CDD de remplacement, aux CDD saisonniers, aux salariés embauchés en CDI à l'issue d'un CDD, ni aux contrats de travail temporaire.

En contrepartie de cette majoration, l'embauche en CDI d'un jeune de moins de 26 ans (après expiration de la période d'essai) donne lieu à une exonération temporaire de la contribution patronale d'assurance chômage.

L'employeur est exonéré pendant 3 mois dans les entreprises de 50 salariés et plus et pendant 4 mois dans celles de moins de 50 salariés

3. Avant le 17 juin 2013 la prescription était de 5 ans

4. Avant le 17 juin 2013 le délai était de 45 jours

Taxe poids lourds : bien se préparer à son arrivée

La taxe poids lourds, qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre prochain, va engendrer de lourdes contraintes pour les entreprises.

Afin de vous préparer au mieux à cette nouvelle contrainte, la Chambre Syndicale multiplie les communications depuis quelques mois sur son site internet et via ses newsletters hebdomadaires.

Revue de détail qui tient compte des toutes dernières données connues.

Le principe de la taxe poids lourds

La taxe poids lourds consiste à faire payer aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes, l'usage d'une part du réseau routier national non concédé actuellement gratuit et de certaines routes départementales ou communales susceptibles de subir un report significatif de trafic. Les utilisateurs du réseau taxé selon les spécifications de leur véhicule sont appelés des utilisateurs redevables.

Le réseau concerné est de 15 000 km découpé en sections de tarification dont la longueur moyenne est de 3,8 km (4100 points de tarification).

La taxe poids lourds s'appliquera à compter du 1^{er} octobre 2013 après une phase expérimentale durant cet été.

Les Véhicules concernés

La taxe poids lourds est applicable aux véhicules de transport de marchandises immatriculés en France et à l'étranger, dont le PTRAC ou le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes.

La taxe poids lourds est perçue que le véhicule soit vide ou chargé. La taxe poids lourds concerne aussi bien les poids lourds utilisés en transport pour compte d'autrui qu'en compte propre.

Le paiement de la taxe poids lourds

Selon son choix, le transporteur déclare son véhicule et acquitte la taxe due :

directement auprès d'Ecomouv' par internet ou via les services d'un point de distribution, via une borne automatique ou un centre d'appels Ecomouv'.

Dans ce cas, il constitue préalablement à l'utilisation du réseau taxé, une avance sur laquelle la taxe due sera imputée, le redevable est dit « redevable non abonné ». Le crédit prépayé ou avance sur taxe peut être rechargé (principe du porte-monnaie électronique). Les méthodes de paiement comprennent les espèces, les chèques, les cartes de crédit et les principales cartes pétrolières.

par l'intermédiaire d'une société habilitée fournissant un service de télépéage (SHT) à qui il donne mandat (DKV, AS24, Eurotoll, Axxes, RESSA, Telepass).

Dans ce cas, le paiement de la taxe est effectué après utilisation du réseau, le redevable est dit « redevable abonné ».

Pour s'abonner le redevable doit compléter un dossier comportant un volet entreprise et un volet véhicule.

Comment acquitter la taxe poids lourds ?

La taxe poids lourds est acquittée grâce à un boîtier de géolocalisation, appelé OBU, qui enregistre les franchissements des péages virtuels du réseau taxé.

Tous les véhicules circulant sur le réseau taxable devront être équipés de ces boîtiers fournis, selon le cas, par Ecomouv' ou par la SHT.

Cette obligation s'imposera à l'ensemble des véhicules immatriculés en France et soumis à la taxe poids lourds, dès son entrée en vigueur. Pour les véhicules immatriculés à l'étranger, cette obligation ne vaudra que lorsqu'ils circuleront sur le réseau taxable.

Le boîtier permettra de connaître en différé les trajets parcourus par chaque véhicule sur le réseau taxé.

Les OBU de certaines SHT permettront de disposer d'autres fonctionnalités (géo-localisation, restriction de circulation,...).

Pour les non abonnés

Quelle que soit la localisation géographique du véhicule, la société Ecomouv' devra être en capacité de distribuer les OBU dans un rayon de 40 km contre un dépôt de garantie.

Le temps d'installation et d'encodage devant être inférieur à 30 minutes.

Pour les abonnés

Les SHT devront être en capacité de fournir les équipements embarqués fin juillet.

Les données recueillies seront consultables sur internet (via le site Ecomouv' pour les non abonnés et via le site du SHT pour les abonnés) par l'exploitant ou le service comptabilité de l'entreprise 24h après le passage du véhicule.

Les données seront enregistrées dans un format crypté puis traitées par un système central qui calcule le montant de la taxe due par l'utilisateur.

Ecomouv' est le seul organisme habilité au calcul de la taxe due L'avis de paiement est notifié par Ecomouv' :

- directement au redevable non abonné,
- à la SHT pour le redevable abonné.

Le taux kilométrique applicable sera fonction :

- du nombre d'essieux du véhicule assujéti,
- de son poids total en charge autorisé (PTAC) ou de son poids total roulant autorisé (PTRAC).

Le coût de la taxe sera en moyenne de 12 centimes au kilomètre. À terme, le taux kilométrique de la taxe poids lourds pourra également être modulé en fonction du niveau de congestion global de chaque section de tarification, selon un calendrier périodique préétabli.

Formez vos équipes au principe de la taxe poids lourds

L'AFT-IFTIM propose des formations pratiques partout en France.

Plus d'infos sur : www.aft-iftim.com/eco-taxe

Quels contrôles ?

Des systèmes de contrôle fixes ou mobiles, équipés de caméras de lecture des plaques d'immatriculation, permettront de vérifier que chaque véhicule est bien équipé d'un badge en état de fonctionnement, que les données du boîtier correspondent à la plaque d'immatriculation et de vérifier le nombre d'essieux.

Toute infraction sera immédiatement signalée aux douanes, en charge du recouvrement de la taxe poids-lourds en même temps que la localisation du véhicule contrevenant. Les contrôles peuvent intervenir sur route, parking (y compris enceinte privée). Toute fraude (fausse déclaration, absence d'OBU opérationnel...) ou erreur est passible :

- d'une amende de 4^e classe pouvant aller jusqu'à 750€.
- d'un forfait équivalent à 500 km de réseau taxé au prix le plus élevé
- doublé en cas de constatation d'un second manquement dans les 30 jours suivants la première infraction, d'une immobilisation du véhicule.

Comment répercuter le coût de la taxe sur le client ?

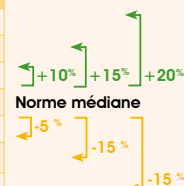
Un mécanisme de majoration de plein droit des prix du transport est mis en place : il permet aux entreprises de transport de majorer le prix de toutes leurs prestations de transport (quel que soit le réseau utilisé, taxé ou non) en fonction d'un taux national (pour les transports inter-régionaux) et de 21 taux régionaux (pour les transports intra-régionaux). Ces taux seront fixés chaque année par arrêté ministériel. Autrement dit le système de répercussion est déconnecté du montant réel payé au titre de la taxe poids lourds.

La majoration ne porte que sur la partie du prix relatif à la prestation de transport et fait l'objet d'une facturation sur une ligne spécifique (bas de facture).

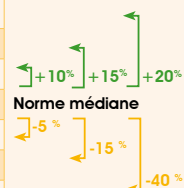
> Connaître le barème de la taxe

Les barèmes de la taxe poids lourds pour 2013 et 2014, c'est-à-dire les variations de tarifs en fonction de la norme euro du véhicule, ont été publiés au Journal Officiel du 23 mai.

	PL1 catégorie 1 (2 essieux jusqu'à 12t)	PL2 catégorie 2 (2 et 3 essieux de plus de 12t)	PL3 catégorie 3 (4 essieux et plus)
	2 essieux > 3,5t < 12t	2 essieux < 12t 3 essieux 3 essieux articulés	4 essieux plus de 4 essieux
TARIFS TPL 2013			
Euro I et avant	9,6	12,0	16,8
Euro II	9,2	11,5	16,1
Euro III	8,8	11,0	15,4
Euro IV	8,0	10,0	14,0
Euro V	7,6	9,5	13,3
Euro VI (*)	6,8	8,5	11,9
Electrique	6,8	8,5	11,9



	PL1 catégorie 1 (2 essieux jusqu'à 12t)	PL2 catégorie 2 (2 et 3 essieux de plus de 12t)	PL3 catégorie 3 (4 essieux et plus)
	2 essieux > 3,5t < 12t	2 essieux < 12t 3 essieux 3 essieux articulés	4 essieux plus de 4 essieux
TARIFS TPL 2014			
Euro I et avant	10,6	13,3	18,5
Euro II	10,1	12,8	17,7
Euro III	9,7	12,2	16,9
Euro IV	8,8	11,1	15,4
Euro V	8,4	10,5	14,6
Euro VI (*)	7,5	9,4	13,1
Electrique	5,3	6,7	9,2



En centimes d'euros par km par véhicule

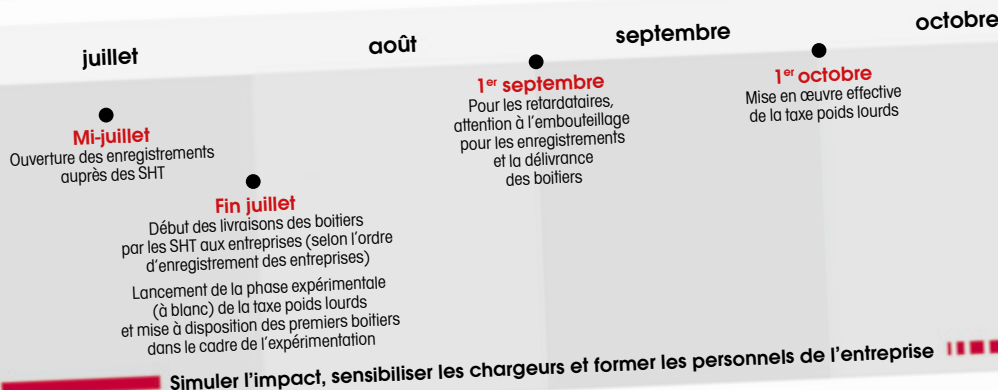
* y compris Euro V EEV et les véhicules à motorisations spéciales (gaz naturel, hybrides à préciser).

Précision : sont pris en compte tous les essieux du véhicule (y compris les essieux relevables).

Source : FNTR/CSD

Ni les sections de tarification, ni les points de tarification ne seront signalés le long de la voirie.

CALENDRIER DES ACTIONS



du côté de la CSD



Martine Delacquis
avec son fils lors du dernier congrès à Paris

Martine Delacquis, **nouvelle Présidente du groupement** **régional Rhône-Alpes Auvergne**

Gérante de la Société de déménagements Delacquis Contini à Valence, **Martine Delacquis** a été élue à la **Présidence du groupement régional Rhône-Alpes Auvergne**, lors de l'Assemblée Régionale du 17 janvier 2013 dernier. Alain Demange qui assurait cette fonction jusque là, lui a passé le relais pour un mandat de 2 ans. L'entreprise Delacquis Contini perpétue le savoir-faire et le respect du métier, développés et cultivés par toute une lignée d'hommes (l'arrière grand-père, le grand-père et le père de Philippe Delacquis, l'époux de Martine ... jusqu'à leur fils aujourd'hui!).

Dans la gestion quotidienne, **Martine Delacquis** est accompagnée de son mari, Philippe, de Maxime leur fils en charge de l'exploitation, de leur belle-fille et d'un fils adoptif. **«Une affaire de famille au service d'une profession qu'elle a épousée en épousant son mari, dit-elle et dans laquelle elle baigne depuis 25 ans!»**

«Un métier qui n'est pas facile. Pour le pratiquer, il faut indéniablement être passionné et parfois, savoir faire profil bas avec les clients!!!», autant de qualités qu'elle considère indispensables pour bien exercer cette profession.

Forte de sa propre expérience et s'appuyant sur les acquis générationnels de l'entreprise, **Martine Delacquis** en assure aujourd'hui la transmission à son fils, œuvrant pour la continuité de **«valeurs fortes telles que la qualité, le savoir-faire, la sécurité, éléments garants de l'image de notre belle profession»**.

À l'image des autres Présidents de région de la Chambre Syndicale dont l'engagement n'a d'égal que la fierté d'appartenance à cette profession, Martine Delacquis souhaite aujourd'hui mettre son expérience de chef d'entreprise et son énergie au service des intérêts du secteur. **«Je suis ravie de la mission qui m'est confiée et de m'investir dans de nouvelles aventures. Être au centre de tous les débats est indéniablement ce qui me plaît au quotidien,...»**, déclare-t-elle.

Communication

Site internet de la CSD: **de nouvelles règles de sécurité pour accéder à l'espace adhérent**

Le site **www.csdeménagement.fr** étant de plus en plus visité (**+ 20 000 visites/mois actuellement contre 15 000/mois en 2012**), il est aussi devenu plus vulnérable aux attaques informatiques. De nouvelles mesures de sécurité ont donc dû être mises en place pour assurer l'intégrité de ce support d'information, ô combien utile pour les entreprises membres. À l'image des systèmes de protection mis en place pour l'utilisation des cartes bancaires, chaque adhérent souhaitant désormais se connecter à l'espace, réservé aux seules entreprises membres de la CSD, ne dispose plus que de **3 possibilités pour entrer ses codes d'accès** (identifiant + mot de passe). Au-delà **3 tentatives de connexion infructueuses, son compte est bloqué durant 1 heure!** La marche à suivre pour récupérer ses codes est expliquée pas à pas, il suffit de suivre les étapes indiquées sur l'écran. Pour plus d'information, contacter le service communication de la CSD : **communication@csdeménagement.fr**



DEMENAGER
PRATIQUE.COM
des professionnels à votre service

+431% de visites en plus
sur demenager-pratique.com!

À l'heure où nous bouclons ce magazine, le site orienté grand public de la CSD, **demenager-pratique.com** a enregistré **+ 431 % de visites sur la période du 3 juin au 3 juillet 2013, soit + de 15 000 visites en un mois** (contre 2 600 sur la même période en 2012!). Cette visibilité accrue, éminemment positive pour la notoriété de la CSD et de ses entreprises membres, est le résultat de plusieurs actions de communication menées simultanément par la CSD depuis le 15 mars dernier : une campagne de référencement sur **Google**, le développement des relations presse (**+ 25 % de parutions et citations presse écrite et médias par rapport à 2012**) et la **création d'une page demenager-pratique sur facebook**.

PREMIER COURTIER FRANÇAIS AU SERVICE DES DÉMÉNAGEURS

NOS PRODUITS :



MARCHANDISES
TRANSPORTÉES



GARDE
MEUBLES



FLOTTE



RESPONSABILITÉ
CIVILE DES
MANDATAIRES
SOCIAUX



PROTECTION
JURIDIQUE



RESPONSABILITÉS
CIVILES
ENTREPRISE



BRIS DE
MACHINE



AGENCE
COMMERCIALE



SANTÉ
PRÉVOYANCE

7 RAISONS D'ÊTRE CLIENT ASSURDEM :

- **Une équipe dédiée** et formée aux problématiques de votre secteur.
- **Une gamme de produits étudiée** et garantissant au mieux de votre société, ses dirigeants et leurs patrimoines.
- **Indépendance totale** vis-à-vis des assureurs.
- **Un interlocuteur unique** pour le suivi de vos contrats.
- **Gestion extranet** de vos flottes.
- **Un accompagnement** pour la gestion rapide des sinistres et l'obtention rapide d'indemnité.
- **Mensualisation de vos primes** via notre contrat de services.

Déménagement

Carcept Prev,
partenaire
privilégié des
déménageurs



Vous transportez la vie, nous protégeons la vôtre.

Transport de marchandises, déménagement, transport frigorifique, livraison de produits frais... Chaque jour, les professionnels du transport parcourent des centaines de kilomètres. Parce qu'ils transportent la vie et tout ce qui lui est indispensable, Carcept Prev leur assure la meilleure des protections sociales.



carcept prev